LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Prévenir / Sensibiliser / Accompagner / Protéger

Pourquoi protéger ?

Obligation pour la collectivité de distribuer une eau propre à la consommation

+

Constat de la dégradation des nappes phréatiques (prélevées pour l'eau du robinet)

=

Nécessité d'agir
(*contre toute sorte de pression exercée sur l'eau*)

Comment protéger ?

En participant au plan d'actions de protection de la ressource en eau mis en œuvre sur le secteur !

Des études ont permis de définir des zones de protection et des actions à réaliser (cf carte dernière page) : des grandes orientations agricoles et viticoles mais aussi une orientation dédiée à ***la maîtrise des rejets par les industriels et les artisans.***

???

!!!

Comment participer à la démarche de protection de l'eau ?

- Maîtriser vos rejets d'eaux usées et d'eaux de pluie
- Stockez vos produits liquides dangereux sur bac de rétention
- Gérez correctement vos déchets et produits dangereux

Des aides financières sont proposées sur les territoires à enjeux prioritaires pour l'eau.

Renseignez-vous sur le site internet de **l'Agence de l'Eau Seine Normandie** (onglet « Entreprise ») pour savoir si vous êtes éligible à une aide financière pour vos projets.

eau seine NORMANDIE
Agence de l'eau

VALORISEZ VOTRE ENTREPRISE EN VOUS ENGAGEANT DANS UNE DEMARCHE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT !

Technologies propres

Fontaine biologique, Computer To Plate, recyclage des eaux de process, mise en place d'aquanettoyage, etc.

Pré-traitement et traitement des eaux :

Séparateur d'hydrocarbures, bac à graisse, bassin de confinement des eaux d'incendie, station d'épuration, lavage de matériel de peinture, etc.

De 30 à 60% de subvention !

Selon le type de travaux et le statut de l'entreprise

???

!!!

Parlez-nous de vos projets !

Faites-vous conseiller et accompagner gratuitement dans vos projets par un chargé de mission environnement.

Retrouvez les coordonnées au dos.

Localisation des zones de protection pour l'eau

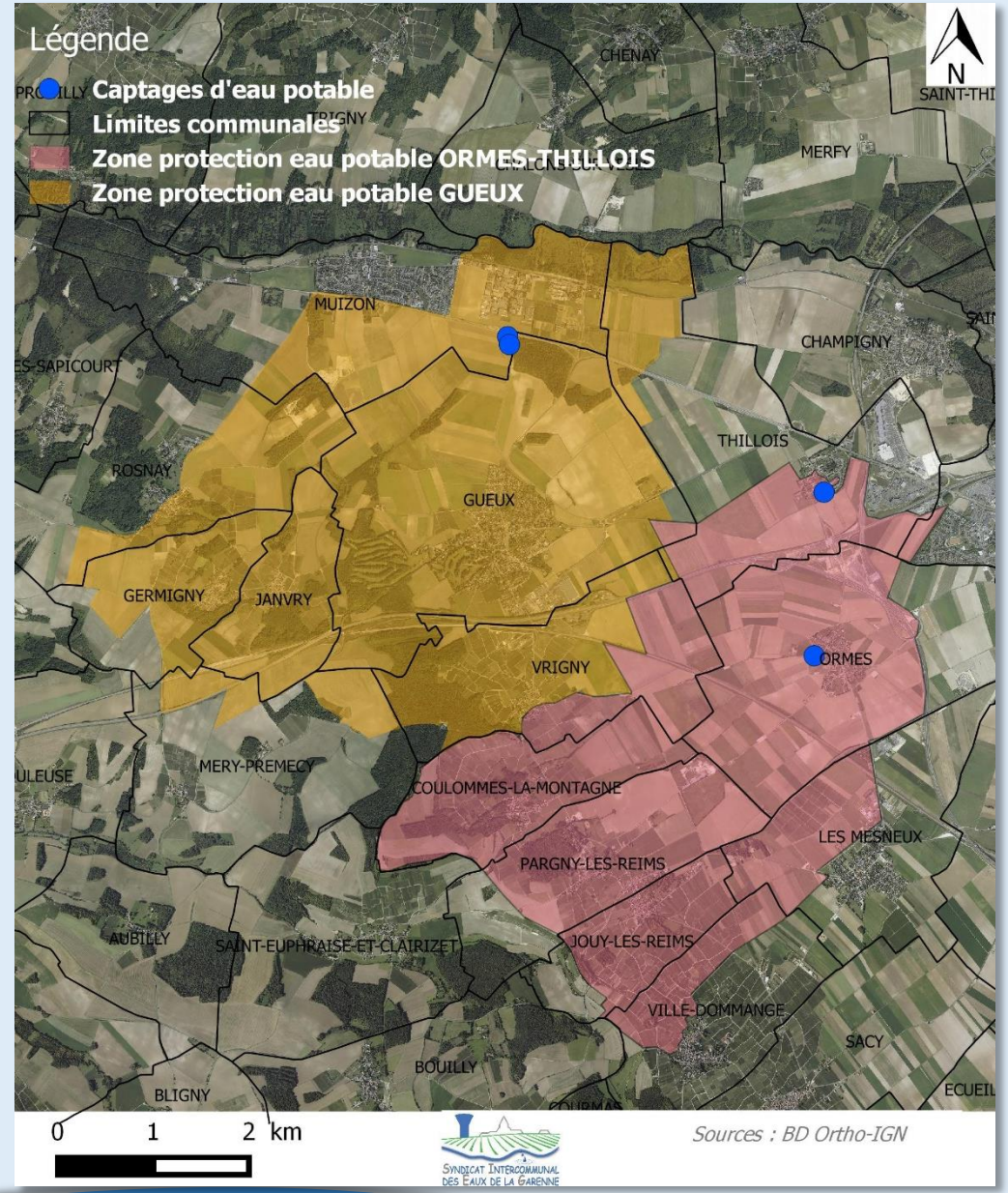

Entreprises des zones à enjeux pour l'eau :

des ressources à préserver,

des conseillers pour vous accompagner !

SIABAVE : 03 26 77 35 76 - www.siabave.fr
Syndicat Intercommunal des Eaux de la Garenne (SIEG)> www.siegarenne.fr
Cellule d'animation du SIEG : 03 26 78 01 84
CCI Reims Epernay : www.reims.cci.fr
Agence de l'Eau Seine Normandie : 03 26 66 25 75 - www.eau-seine-normandie.fr (onglet Entreprise)
CNAMS (artisans de service et de production) : 03 26 47 42 52 - www.cnams.fr

Avec le soutien de la CCI Reims Epernay